

## Feu de magasin - Jardinierie et Animalerie

Réalisé par le  
Service RETEX

Zone de Kervillier Quimper

2019-01  
Validé par  
CGL Montgéné



### PRÉAMBULE

Le lundi 27 mars 2017, le Centre de Traitement de l'Alerte reçoit plusieurs appels pour un feu au magasin Truffaut de Quimper.

Le magasin est en cours d'évacuation par le personnel.

Il s'agit d'une jardinerie avec animalerie en rez de chaussée avec un étage partiel abritant les bureaux d'une superficie totale de 3 000 m<sup>2</sup>.

### MOYENS ENGAGES

Le CTA engage en départ reflexe :

- 1 Groupe Feu Urbain (2 FPT, 1 EPC, 1 CDG)
- 1 VSAV
- 1 FPTSR
- Le CDC est également engagé
- Le CDC engage le FPT formation

Moyens engagés en renfort :

- 1 Groupe Feu Urbain
- 1 PCC
- 1 CDS
- 1VSAV, 1 VLI, Méd, SOUSAN 2
- 1 CCF
- 1 VAR
- 1 CED

### SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

La réserve à l'air libre et une partie du magasin sous auvent sont en feu , générant un important panache de fumée, le public et les employés des 2 magasins sont évacués. Des animaux sont toujours présents dans le magasin.

## FEU DE MAGASIN

### REACTIONS IMMEDIATES

- Création de 2 secteurs géographiques :
  - Secteur réserve
  - Secteur magasin
- Etablissement d'une LDV 1000 et 2 LDV 500 à l'intérieur du magasin et établissement d'une LDV 500 et d'une LDV 1000 sur EPC sur le secteur réserve
- Prise en compte des personnes évacuées



### NATURE DES ENJEUX

- Prendre en charge les personnes évacuées
- Sécuriser les animaux
- Eviter la propagation au magasin Décathlon
- Stopper la propagation à la surface de vente du magasin Truffaut
- Protéger le local de produits phytosanitaires



# RETEX

## RETour d'EXpérience



### FEU DE MAGASIN

#### Éléments favorables

##### Zone d'intervention

- Magasin isolé
- Le sinistre s'est déclaré durant les heures ouvrables (détection précoce)
- Proximité du CSP Quimper
- Accès des engins aisé (peu de stationnement de véhicules en zone de livraison)
- Réserve incendie de 500 mètres cubes

##### Opérationnel

- Moyens de déblai (tractopelle et bennes) mis à disposition par le propriétaire
- Exploitant présent, connaissant bien son site et disponible

##### Personnel

- Engagement de personnels en stage au CSP Quimper ce jour-là
- Infirmier et médecin SOUSAN rapidement sur les lieux
- Renfort spontané de plusieurs officiers au CODIS

##### Divers

- Très bonnes relations avec les services de la mairie et la police

#### Éléments défavorables

##### Zone d'intervention

- Stockage important dans la cour arrière et contre le bâtiment avec un potentiel calorifique important
- Absence d'isolement entre le stockage extérieur et la surface de vente
- Vent poussant les fumées et dans une moindre mesure les flammes vers l'intérieur du magasin
- Les 2 PI sont sur le même réseau
- Présence d'animaux dans des cages non mobiles (y compris des reptiles)
- Dysfonctionnement de la plupart des commandes de désenfumage
- Difficulté de localisation du stockage des produits phytosanitaires

##### Engagement des moyens

- Engagement de moyens du CSP Quimper sans l'aval du CODIS
- Gestion difficile des relèves du FPT formation

##### Opérationnel

- Ampleur et violence du sinistre
- Délai d'arrivée important de certains renforts de la chaîne de commandement d'astreinte en fonction de leur lieu de départ
- Pas de montée en puissance du CODIS prévue en cas d'intervention consécutive



# RETEX

## RETour d'EXpérience



### FEU DE MAGASIN

#### BILAN DE L'INTERVENTION

- Une femme enceinte ayant inhalé de la fumée, blessée légèrement, transportée sur le centre hospitalier
- Intervention rapide avec notamment un engagement dans la surface de vente qui a préservé une grande partie du magasin, ce qui a permis de reprendre l'activité seulement 12 jours après le sinistre
- 400 m<sup>2</sup> de réserve et 1 400 m<sup>2</sup> de surface de vente impactés dont 700 détruits
- 50 personnes au chômage technique pour une durée limitée
- 62 sapeurs pompiers engagés
- L'intervention des secours ayant coûté environ 86 000 € a permis d'éviter une perte directe (bâtiment, marchandises, aménagement) de 5 440 000 € et un manque à gagner (perte d'exploitation, taxes, factures diverses ...) pour l'entreprise, les collectivités, les fournisseurs, de 6 729 000 €

#### ANALYSE TECHNIQUE, CE QU'IL FAUT RETENIR

- Sur les interventions d'ampleur, le CODIS devra étudier l'opportunité d'engager les personnels de la chaîne de commandement hors astreinte en cas de besoins multiples
- Le CODIS a une vision départementale des interventions et des moyens disponibles en temps réel, il doit rester l'intermédiaire exclusif entre le terrain (COS) et les centres de secours notamment pour toutes demandes de renfort
- L'engagement des véhicules « formation » peut être proposé au CTA sous réserve de disposer de l'équipement réglementaire et du personnel compétent. La décision finale revient impérativement au CTA/CODIS
- L'engagement systématique d'une motopompe remorquable avec un dévidoir automobile permet de rendre ce dernier autonome pour l'alimentation d'un dispositif hydraulique. Une étude d'opportunité sera réalisée au courant de l'année 2019
- Lors d'un incendie nécessitant un dispositif hydraulique important, il est courant que le réseau d'eau public ne soit pas en capacité de fournir l'ensemble des besoins :
  - anticiper sur la permanence de l'eau en s'alimentant rapidement sur les REI ou les PENA